



Garde partagée des enfants refus de la maman

Par **karim789**, le **20/08/2011 à 03:18**

Bonjour, j'aimerais garder mes enfants (4 et 1 an), garde partagée, quelles sont les conditions pour y parvenir malgré le refus total de la mère?

Par **mimi493**, le **20/08/2011 à 03:19**

Qu'appellez-vous une garde partagée ?

Par **cocotte1003**, le **20/08/2011 à 03:43**

Bonjour, si vous souhaitez que les enfants passent autant de temps avec vous qu'avec leur maman, c'est une garde ALTERNEE que vous souhaitez demander. Pour cela il faut présenter un dossier dans lequel vous démontrez que vous avez du temps pour vous occuper d'eux par exemple par aller de temps en temps la possibilité d'aller les chercher à l'école, que vous serez disponible pour les aider à faire leur devoir, qu'ils pourront avoir une vie sociale....et bien sur que votre logement permet aux enfants d'avoir un minimum d'intimité (pas un studio avec 2 enfants. Il faudra aussi que les résidences des 2 parents ne soient pas trop éloignées l'une de l'autre pour que les enfants puissent entre autre être scolarisés dans la même école, cordialement

Par **mimi493**, le **20/08/2011 à 11:15**

[citation]c'est une garde ALTERNEE[/citation] ça n'existe pas non plus. S'il s'agit de ce que vous décrivez, c'est une résidence alternée